

COMMUNE DE SARRY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Ouverture de la séance à 19h30 par M. MAILLET – MAIRE

Etaient présents : M. Hicham CHAHDI, M. Cyril CHARLIER, Mme Gwendoline CASTAGNOLI, Mme Pauline CENTINEO, Mme Catherine COLIN-HAYART, M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON, M. André LEBLANC, M. Mathieu MALBLANC, Mme Claudine MAURY, M. Jérémy MAUWARIN, Mme Catherine MENARD, M. Jim MORARD, Mme Sylvie REGNIER, Mme Ingrid SGARD-BLANQUET, M. Laurent TAPIN, Mme Anne TONNEAU,

Excusé : M. Dommange donne pouvoir à Mme REGNIER

Public

5 Personnes assistent à la séance

Monsieur le Maire, désigne Mme INGRID SGARD-BLANQUET comme Secrétaire de séance

LE PV DU LUNDI 4 MAI 2026 – Aucune remarque n'est formulée concernant les délibérations du CM du 04/05/2026

ADOpte A L'UNANIMITE

PV DU MOIS DE JUIN 2026 – sera représenté au prochain CM suite aux remarques ci-dessous

DEPENSE DANS LE CADRE DES INDEMNITES DE FONCTION - Mme MENARD indique que les modifications ont été transmises à Sophie STRAUSS et qu'elle a pris note

Il convient de modifier le PV page 17 – reprendre l'intervention de M. MORARD (fait le 7/07/2026)

Ne correspond pas à l'ordonnance ni au CGCT (M. FLORES) – Il donne lecture de la note de l'AMF (jointe en annexe / pour mémoire) mais ne valide pas le PV en l'état – Il faudra dénoncer l'usage

M. MALBLANC – indique que ce n'est pas un mot à mot – mais bien un compte rendu qui permet de retracer les discussions et échanges lors des réunions de Conseil – Il fait également remarquer que les pièces annexes aux procès verbaux et délibérations, ne sont malheureusement pas toujours jointes sur le site et rappelle l'obligation – Il indique également que ces éléments sont nécessaires à la bonne compréhension des décisions qui sont prises par le CM

Il y a des manques – pédiatre (Mme GUERSILLON) « la discussion n'apparaît nulle part » – réponse de M. MALBLANC : la discussion a été transcrite (cf. page 18)

Il faut indiquer à la réponse de Mme TONNEAU (aspect pénal des déclarations) – il y a eu une main courante de déposée (concernant les lettres de refus adressées à certains candidats à la Commission Environnement) – dégradations/constat d'affichage ...

Un CR doit être succinct (Mme TONNEAU) – DAB à rajouter – et au niveau des finances DGFIP et non du centre de gestion comme indiqué –

M. le Maire demande si tout le monde a pu s'exprimer et permettre ainsi d'examiner les délibérations présentées - Il faut prendre en compte les remarques des uns et des autres – pour proposer un nouveau PV au prochain Conseil Municipal

2026-07-01 – Acquisition d'un logiciel cimetière

M. le Maire présente le projet d'acquisition d'un logiciel spécifique à la gestion des cimetières – Cette gestion est réalisée aujourd'hui au moyen de plan papier. 2 logiciels sont en concurrence JVS et Territoire Energie (ex SIEM)

M. CHARLIER propose de sortir – M. le Maire lui propose de rester pendant la présentation car il peut disposer d'éléments sur le logiciel présenté par JVS les communiquer aux membres du CM

Les deux logiciels sont ergonomiques –

Après une démonstration réalisée avec la personne du service administratif en charge (Mme DEROCHE a privilégié la démo Territoire Energie / Mme STRAUSS reprendra le dossier au départ en retraite de l'intéressée) – Concernant le logiciel territoire énergie, celui-ci propose la reprise de l'historique tans que chez JVS, la saisie devra être réalisée par le secrétariat

Mme TONNEAU demande si les documents « administratifs » peuvent être édités – M. le Maire indique que les deux logiciels exécutent le processus (courrier-concessions-reprise des concessions) –

M. MALBLANC demande si la convention des 3 ans sera renouvelée – Il lui est répondu oui (stockage) – Mme MENARD indique que sur le logiciel du SIEM il n'y a pas de tarif pour les années futures – Il lui est répondu qu'un montant annuel de 600 € d'abonnement est à prévoir (révision du tarif en Juillet 2026)

Mme TONNEAU Dans la durée, les données appartiennent à la Commune (références en GWG) – tout ce qui est en texte pourra également être récupéré

Dans le temps il sera possible si la Commune le souhaite, de changer de prestataire

M. CHARLIER indique que les prestataires ont une obligation de portabilité

MME GUERSILLON : Est-ce qu'il y aura une interface entre les deux logiciels (ex Siem et JVS) : oui

De quand partons-nous par rapport aux concessions (Mme TONNEAU) historiquement, il reste des concessions perpétuelles – Info à l'ancien cimetière restent beaucoup de perpétuelles et des cinquantenaires -Sur

M. le Maire propose de mettre au vote

Mme MENARD s'abstient (pas d'avis quant à l'un ou l'autre prestataire)

M. CHARLIER est sorti au moment du VOTE

La proposition Territoire Energie est adoptée à la majorité (17 voix pour dont un pouvoir – 1 abstention)

2026-07-02 – travaux en régie du Conseil Municipal

M. CHARLIER revient en séance

M. le Maire donne lecture de la proposition de transfert des dépenses liées aux travaux en régie salle du CM pour un montant de 14012,49 TTC –

Les sommes réglées en fonctionnement sont virées en investissement – tva non récupérable

VOTE – ADOPTE UNANIMITE

2026-07-03 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe les membres du CM de la nécessité de prendre une décision modificative pour pouvoir rembourser les consorts Berthelot (indique que le compte n'était pas abondé au BP 2026 et qu'il aurait été opportun de transférer les fonds lors de la décision en Mai dernier)

Consorts Berthelot – remboursement de 528 euros à prendre sur le poste 677 et à remettre au compte 673

Pas de délibération concernant la subvention du Conseil Départemental (versée sur un autre compte que celui noté au BP) – Mais vu avec la trésorerie pas d'obligation de prendre de délibération / faire directement l'affectation sur le compte prévu au BP (1323 – rue Jacques Brel – subvention du département 52459 €)

VOTE - ADOPTE UNANIMITE

2026-07-04 – DISTRIBUTEUR A BILLETS

M. le Maire redonne les éléments qui ont été présentés en question diverse lors du dernier conseil municipal – Suite au tour de table et au souhait (en majorité des élus) du maintien, la discussion est ouverte afin que la Municipalité puisse rendre son avis auprès de la Caisse d'Epargne

M. TAPIN indique que 378 réponses ont été rendues – 65 % pour le maintien au distributeur suite à la diffusion faite dans le Sarrysien



Etonnamment les personnes les + âgées ne veulent pas garder le DAB – Mme GUERSILLON indique que ce retour est assez déroutant

Mme TONNEAU indique que le support de retour a été fait en papier – mais également via facebook (un questionnaire par foyer – Il y a peut être eu des doublons sur les retours d'enquête)

Mme CENTINEO sollicite la présentation initiale – M. FLORES indique qu'il y a environ 60 retraits par jour

Données Caisse Epargne - Retrait

	Nbre Retraits	Montant moyen Retrait
2023	23732	110 €
2024	22194	115 €
2025	22358	122 €
Janv à mai 2026	10019	123 €

M. MALBLANC indique qu'il est très partagé sur le maintien de cette infrastructure

M. le Maire indique que la Commune doit rendre réponse à la Caisse d'Epargne – qui programmera le cas échéant un retrait du distributeur en septembre 2026 –

Lors de la Commission de finances du 01/07/2026 Mme Menard et Guersillon se sont déclarées contre – c’est une charge énorme – Il y a bcp d’autres choses à investir sur Sarry

M. MAUUARIN fait remarquer qu’il y a eu un sondage – population et s’étonne de la démocratie si on ne tient pas compte des retours –

La cible voulue n’est pas celle qui a rendu la réponse

La location sera évaluée par rapport à une moyenne 2024/2025 et 2026 – Il y aura peut être une diminution d’utilisation du DAB d’ici 5 ans avec les nouveaux moyens ...

L’idée soumise en Commission Finances est de ne pas subventionner l’appareil mais plutôt des actions commerciales (M. TAPIN)

Mme GUERSILLON demande qui paie en espèces (autour de la table) – à la majorité les élus règlent les commerçants en espèces

André LEBLANC indique avoir stationné un petit moment sur le parking afin de connaître les habitudes des gens qui vont au distributeur, et s’aperçoit qu’il n’y a pas que des sarrysiens qui prennent de l’argent et que celui-ci leur permet d’aller au café (ou presse), à la boulangerie ...

Ya t’il eu un rapprochement avec d’autres collectivités (M. CHARLIER) qui ont rencontré ce cas de figure – Réponse non – par exemple Pogny a conservé le DAB (CRCA) mais celui-ci est propriété de la Banque

30 % des règlements sont réalisés en espèces au SITIS –

Il risque d’y avoir une interprétation des sarrysiens si on ne maintient pas. La Commune pourrait être « accusée » de délaisser le Centre Commercial

Manipuler de l’argent permet de gérer certaines dépenses à la différence de la carte bancaire (Mme TONNEAU) pour les ado

Le Maire indique qu’il faut solliciter de la Caisse d’Epargne pour une participation au financement des travaux puisqu’ils économiseront 15 Kf de frais de démantèlement

Pour la Commune, si nous devons démonter dans 5 ans il n’y aura pas de frais de démantèlement du DAB (M. FLORES)

Les gens quand ils se sont prononcés avaient le coût en face

Mmes HAYART et MAURY - Retour de l’apéro gourmand de certaines personnes interrogées, celles-ci préfèrent garder le distributeur même s’il faut payer un peu plus d’impôts

Mme GUERSILLON indique que nous n’avons pas les moyens de conserver tant il y a de choses à faire sur la Commune

M. MAILLET demande à ce que le conseil se prononce ce soir -

Vote

Favorable pour maintien du service :

15 voix pour

1 abstention

3 contre

ADOpte A LA MAJORITE

Une réponse pourra donc être donnée rapidement

Mme MENARD demande si l'assureur a rendu copie pour l'assurance du DAB et si oui quel est le coût ?

Réponse non dossier en cours (M. FLORES) – l'exploitant LOOMIS fait son affaire de l'assurance des fonds contenus dans le DAB ; la Commune quant à elle devra assurer le matériel (valeur 10000€) et le bâti autour

Il faut valoriser au maximum l'utilisation du distributeur (Mme REGNIER)

2026-07-05 – ECLAIRAGE PUBLIC

• Horaires Eclairage Public :

Etat des lieux et fonctionnement actuel :

16 armoires de pilotage Eclairage Public dont 1 pilotable à distance

Période	
Allumage matin	5 h 45
Extinction matin	20 min avant le lever du soleil
Allumage soirée	20 min après le coucher du soleil
Extinction soirée	23 h 00

- Piste cyclable octobre à avril coupure à 21 h
- Noël et jour de l'an pas d'extinction entre 24 et 25, ni 31 et 2
- Eclairage Centre Bourg pilotable et programmable depuis secrétariat et calé sur location de la SdF.
- Entre 1^{er} mai et 1^{er} septembre pas d'allumage matin

Proposition de la commission : (majorité sauf un membre + 1h toute l'année)

Période	
Allumage matin	5 h 45
Extinction matin	20 min avant le lever du soleil
Allumage soirée	20 min après le coucher du soleil
Extinction soirée	23 h 00 semaine et 24 h nuit V-S et S-D

- Piste cyclable calé sur le reste du village
- Entre 1^{er} Noël et jour de l'an pas d'extinction entre 24 et 25, ni 31 et 2
- Entre le 1^{er} mai et 1^{er} septembre pas d'allumage matin
- Eclairage Centre Bourg pilotable et programmable depuis secrétariat et calé sur location de la SdF.

Coût supplémentaire : 1300 € TTC (+ 1 h week-end), 160 € TTC (piste cyclable),
modification prestataire environ 1000 € TTC soit 2460 TTC (base tarif contrat 2025)

Les coûts indiqués sont des coûts maximums

Piste cyclable : durant l'été tant qu'il y a activités festives – dommage qu'on ne puisse pas se rendre en vélo tout l'été – jusqu'à minuit (Mme MENARD) – dangerosité du secteur (nuit)

L'hiver il y a moins d'activités même s'il y a toujours de la circulation

Mme GUERSILLON demande si on peut rester comme à l'heure actuelle

Evolution du service (c'est une demande) indique M le Maire d'éclairer un peu plus tard le soir – pour modifier l'éclairage (horloges astronomiques) – il faut que CEGELEC intervienne sur la reprogrammation (environ 1000 € quel que soit l'horaire retenu) – Il y a 16 armoires à reprogrammer

- M. Charlier – voter une augmentation supplémentaire après le vote du DAB – il faudra être vigilant quant aux dépenses à venir –
- M. le Maire indique que le budget 2026 comporte par anticipation cette dépense supplémentaire

VOTE EN 3 SECTIONS

Demande réitérée de Mme MENARD - Piste cyclable – la programmation sera dans tous les cas modifiée à 24h00 pendant l'été (de juin à septembre) / elle toute seule de 23h00 à 24h00 l'été - et l'hiver reprogramme comme pour l'ensemble du village

1 – Modification ou pas de l'existant de la durée

Mme HAYART dit non trop de nuisances place du commerce
6 contre l'évolution

13 plutôt favorables pour augmenter durée

2 – Proposition de la Commission : augmenter de 1 heure vendredi et samedi soir uniquement FAVORABLES 11

Intégration de la piste cyclable sur les mêmes horaires

Les 24 décembre et 31 décembre le village reste éclairé comme cette année -

3 – Augmentation tous les jours

Période	
Allumage matin	5 h 45
Extinction matin	20 min avant le lever du soleil
Allumage soirée	20 min après le coucher du soleil

Abstention : 1

7 favorables pour augmentation tous les jours de la semaine

NON RETENUE

QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture mairie du 13 et 14 juillet fermés – reprendre le calendrier et l’adresser aux élus
- Pré rentrée scolaire avec personnel 31/08/2026
- Mardi 1^{er} Septembre : rentrée scolaire
- Brocante : 13 septembre
- 14 septembre : Conseil Municipal
- M. le Maire donne lecture du calendrier des mariages
- Noter dès à présent les Présidentielles 18 Avril 2027 et 2 Mai 2027 (avec tableau de permanences à effectuer)
- Centre Commercial – cellule de Mme GAVOIS – FOS TATOUER déménagé à l’Epine – a proposé plusieurs candidats pour reprise de son bail – dont le cordonnier du centre commercial croix dampierre qui ne peut venir qu’en fin d’année (une activité friperie et un commerce de bouches non retenus par le Conseil Municipal – l’activité cordonnerie répond plus à nos besoins
- S’agissant du kiosque pizza il sera installé derrière la place du commerce

Le Conseil prend acte – réponse à apporter à Mme GAVOIS en ce sens

- Tarifs location de salle – création d’un groupe de travail pour le mois de Septembre + revoir le règlement de location de salle – pourquoi ne pas proposer à la Commission bâtiment de s’y pencher – Les cautions par chèque ne pourront plus être acceptées
MM-MMES MENARD TONNEAU LEBLANC REGNIER GUERSILLON ET CHARLIER
- REGLEMENT DU CIMETIERE – Base réglementaire / le groupe de travail sera commun à celui crée pour la révision règlement location salles
- Mme CENTINEO demande si les membres retenus dans les différentes commissions recevront invitation – Oui par mail

Information sur le social – Mme GUERSILLON indique que des personnes âgées ont été accueillies pendant l'épisode caniculaire à l'Eglise (2 personnes le vendredi et 4 le samedi) mais Les gens ne veulent pas sortir de chez eux

21h15 LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire,



Hervé MAILLET

La Secrétaire,

Ingrid SGARD - BLANQUET

